

L'investissement culturel dans la lutte contre l'illettrisme

Action culturelle et responsabilité sociale

DEPUIS LES ANNÉES 60-70, L'ILLETTRISME OCCUPE UNE PLACE CENTRALE DANS LES PRÉ-OCCUPATIONS DES RÉSEAUX LUTTANT CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ ET TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ SOCIALE. POUR CERTAINS D'ENTRE EUX, LA CULTURE OCCUPE UNE PLACE PRIVILÉGIÉE AU SEIN MÊME DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ILLETTRISME. LA CULTURE, À LA FOIS AU SENS ANTHROPOLOGIQUE DU TERME, ET DANS SA DÉFINITION LA PLUS « LÉGITIMISTE »¹, EST DONC AU CŒUR DE LA DÉFINITION DE L'ILLETTRISME. MAIS, DE FAÇON PARADOXALE, L'ACTION CULTURELLE DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME OCCUPE UNE PLACE ASSEZ MARGINALE DANS UN SECTEUR OÙ DOMINENT LES LOGIQUES DE « RATTRAPAGE SCOLAIRE » ET DE FORMATION.

La culture, au cœur et à la périphérie de l'illettrisme

Les personnes en situation d'illettrisme, telles que les institutions culturelles les appréhendent, pourraient apparaître comme le « non-public » absolu, le plus éloigné peut-être de l'offre culturelle, si l'on s'en tenait aux métaphores concentriques qui sous-tendent les politiques culturelles publiques lorsqu'elles sont fondées sur une volonté de démocratisation de l'accès aux œuvres légitimées. Il faut donc insister sur le déni de culture qui est sous-jacent lorsque s'impose une vision de l'illettré comme non-public absolu.

Les politiques culturelles, notamment celles qui sont impulsées par le ministère de la Culture, ont lancé un certain nombre de programmes destinés à des groupes sociaux en difficulté : « culture à l'hôpital », « culture et prisons » – où le taux d'illettrisme est particulièrement élevé –, les volets culturels des contrats de ville où la dimension de prévention est prédominante, les projets culturels menés avec la protection judiciaire de la jeunesse, etc. Mais la question de la lutte contre l'illettrisme n'a pas été jusqu'à présent identifiée comme un programme d'action à part entière, et s'est réalisée surtout sur le mode de l'implicite, à l'intérieur des pro-

grammes précédemment cités, dans des actions qui mêlent des individus connaissant des difficultés de nature différente, et dans lesquelles les individus illettrés n'apparaissent pas en tant que tels.

Les acteurs culturels déjà engagés dans des actions en faveur des individus illettrés ne bénéficient donc pas de la visibilité publique et des possibilités d'échanges entre acteurs, d'une part, entre acteurs et chercheurs, d'autre part, que ces programmes spécifiques peuvent favoriser. Pourquoi l'inconfort des situations professionnelles (et notamment le fait que tout est à réinventer à chaque fois qu'il s'agit d'une tâche considérable pour toucher un nombre très limité de personnes, que la capitalisation et la mutualisation des expériences est plus rare que dans d'autres secteurs de l'action sociale et culturelle), dénoncé par tous les acteurs, est-il aussi persistant ? Qu'est-ce qui empêche les acteurs de passer de l'expérimentation à la généralisation, des tactiques et bricolages incessants à la

rationalisation de l'action, ou du moins à sa stabilisation ?

Deux registres d'explication peuvent être mobilisés :

– d'abord, le registre politique et institutionnel, avec l'absence d'interlocuteur institutionnel régional, pour les DRAC, qui soit comparable aux agences régionales hospitalières, aux services pénitentiaires, ou aux services de la protection judiciaire de la jeunesse, avec lequel le politique et l'administration

puissent asseoir la légitimité de leur action ;

– l'analyse des cultures de métier, d'autre part, et plus particulièrement du rôle d'interface joué par les professionnels de la lutte contre l'illettrisme, dont la culture de métier est la plus récente, la moins étayée.

Pour le registre politique et institutionnel, il n'est pas certain que la construction administrative qui s'est révélée efficace pour développer l'action culturelle dans les hôpitaux, par exemple, ou dans les prisons, soit pertinente pour la lutte contre l'illettrisme. En effet, si les populations bénéficient d'actions culturelles, c'est dans la plupart des cas à partir du moment où elles sont engagées dans un processus de formation. Il n'y a là rien de comparable avec la dimension « captive » des publics scolaires, des personnes hospitali-

sées, des jeunes en structures d'accueil, à plus forte raison des personnes incarcérées. Il n'est donc pas certain qu'une convention passée avec la Direction régionale du travail et de l'emploi aurait le même effet d'entraînement que celles qui ont été passées avec des administrations couvrant d'autres champs d'activité sociale. En outre, la formation professionnelle doit être, dans la plupart de ses composantes, transférée aux Régions, alors que la question des populations en grande difficulté d'insertion relève encore majoritairement des Départements. Même réflexion à propos de la politique de la Ville, qui a été jusqu'à présent un cadre facilitateur pour plusieurs projets évoqués dans cette étude : la loi du 1^{er} août 2003 ne compte plus la culture parmi les priorités de l'action des collectivités publiques, ce qui dessine un avenir plutôt sombre pour les actions qui nous intéressent ici.

Quelle approche croisée de l'action culturelle et de la lutte contre l'illettrisme ?

L'objet de l'étude est l'analyse de la construction d'un espace de coopération entre le monde de la culture et le monde des acteurs sociaux engagés dans la lutte contre l'illettrisme. En tant que tel, le problème de l'illettrisme ne relève pas, en effet, des missions fondamentales des structures culturelles. C'est dans la concrétisation d'un partenariat entre acteurs que cette mission se dessine et se justifie, et qu'elle peut être décrite. Plus précisément, il s'agit d'analyser la rencontre entre des dynamiques culturelles et notamment ce que recouvrent les termes d'action culturelle et de médiation culturelle, et des dynamiques sociales telles que la mobilisation des pouvoirs publics, du monde de la formation, et de certaines associations autour du problème de l'illettrisme.

La difficulté principale de l'enquête de terrain a résidé dans le fait que la lutte contre l'illettrisme se présente comme une « cible floue », difficile à identifier en tant que telle, car toujours mêlée à d'autres cibles (insertion sociale, (ré)insertion professionnelle, lutte contre la grande pauvreté et les exclusions, recherche de publics éloignés de la culture, etc.).

Les domaines culturels mobilisés

L'action culturelle, qui se fonde sur des valeurs de citoyenneté, d'accès à la culture et de reconnaissance de la diversité des formes culturelles, est par nature inter ou transdisciplinaire. L'étude n'a donc pas suivi un découpage par domaines artistiques et culturels, mais a privilégié des aspects transversaux.

La lecture publique est le secteur le plus facilement identifié et mobilisé, car les actions portant sur l'accès à la langue écrite reposent sur une double problématique : celle, utilitaire, de l'accès aux savoirs et à la maîtrise des techniques permettant de s'acquitter des tâches indispensables à la vie quotidienne, et celle, liée à la créativité et à l'écrit comme œuvre de création, de l'expression et du rapport ludique et inventif aux textes ; en somme, de la liste de commissions au poème. Il ne faut pas pour autant accepter comme évidente l'idée spontanée que le secteur du livre serait plus adapté qu'un autre à la lutte contre l'illettrisme.

Vient de paraître

Action culturelle et responsabilité sociale. L'investissement culturel dans la lutte contre l'illettrisme

Marie-Christine Bordeaux, Martine Burgos, Christian Guinchard (co-dir. scientifique)

Réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles à la demande de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France), cette étude s'est intéressée à l'investissement du



champ culturel dans la lutte contre l'illettrisme (ou en faveur de la prévention de l'illettrisme). Si la dimension culturelle est présente depuis longtemps dans la lutte contre l'illettrisme, elle n'en demeure pas moins diffuse et peu visible. Paradoxalement, elle occupe une place assez marginale dans un secteur où dominent les logiques de « rattrapage scolaire » et de formation. À travers une enquête de terrain portant sur trois territoires (le département de l'Ain, les villes de Roubaix et de Nancy), l'étude a cherché à identifier les actions culturelles menées dans la lutte contre l'illettrisme. Elle s'est en outre intéressée à comprendre les systèmes d'acteurs et les cultures de travail qui sous-tendent ces dynamiques culturelles, et a développé une réflexion sur les moyens de décroiser et de faciliter les synergies sur le terrain avec les acteurs des champs sociaux, de la formation et de l'emploi.

Éditions de l'Aube / Observatoire des politiques culturelles, 2005, 207 pages, 18 €. En vente auprès des Éditions de l'Aube.

Sortie en librairie en avril, ISBN : 2-7526-0188-3

En effet, parmi les institutions de la culture légitime, ce sont les musées qui font le plus fréquemment l'objet de visites organisées pour les stagiaires illettrés impliqués dans des organismes de formation. On ne peut qu'être frappé par l'importance inattendue de l'institution muséale dans la lutte contre l'illettrisme. Cela conduit à formuler deux hypothèses : – la présence déjà ancienne de postes de médiateurs dans les musées a permis non seulement le développement de compétences liées à l'art de l'« entre-deux », entre œuvre et public, mais également de compétences en matière de conception autonome de projet culturel ;

Marie-Christine Bordeaux
(suite page 18)

– le musée propose l'accès à des œuvres visuelles qui sont un bon support pour des échanges au sein d'un groupe, et dont la diversité permet une grande souplesse dans l'organisation des parcours. Inversement, dans le secteur des arts vivants, c'est essentiellement la rencontre avec l'artiste créateur qui est valorisée, la notion de médiation culturelle y étant peu familière. La figure de l'artiste créateur domine également les autres domaines culturels : arts plastiques (en lien ou non avec un centre d'art), musique (notamment la chanson), danse.

Typologie de l'investissement culturel

On peut discerner trois modalités dans les formes d'investissement culturel : l'accueil et l'accompagnement des publics ; l'accompagnement des pratiques, la mise en valeur de productions encadrées et de traces ; l'intervention artistique au sens fort du terme, l'œuvre collective.

- La première modalité prend la forme de « sorties », ce qui explique la prédominance des visites de musées et d'expositions. Les services chargés de la médiation culturelle essaient dans la plupart des cas de construire des relations suivies plutôt que de favoriser des visites ponctuelles.
- La deuxième fait intervenir la réalisation d'objets présentés et mis en valeur de façon qu'ils puissent apparaître comme des objets littéraires ou artistiques qui sont considérés comme autant d'exercices d'application ludique des compétences acquises en cours du stage.
- La troisième modalité nécessite l'intervention de ces professionnels « artisans culturels », sollicités selon deux plans d'actions qui, le plus souvent, interagissent, au titre de producteurs, travaillant *pour* et à *partir* de ces publics en difficulté : ils transforment ce que les personnes sont et disent, pour le leur restituer en chansons, en textes imprimés par exemple.

Quels repères conceptuels pour l'investissement culturel dans la lutte contre l'illettrisme ?

- **Légitimité / illégitimité : une tension toujours vive, des assouplissements à la marge**

Dès le début de l'enquête, les contacts pris sur le terrain ont posé la question de la légitimation et de la reconnaissance des actions culturelles par les instances chargées de l'expertise culturelle. Faut-il écarter les acteurs culturels non reconnus par ces instances ? Faut-il définir un espace intermédiaire entre acteurs légitimés et non légitimés ? Faut-il élargir le partenariat aux « légitimables », aux « acteurs du deuxième cercle » ? La diversité des partenariats culturels impliqués dans la lutte contre l'illettrisme doit pouvoir être prise en compte. L'étude de l'investissement culturel ne peut faire l'économie d'une description ouverte du champ culturel concerné. Le développement et le caractère durable des actions ne peuvent non plus faire l'économie de cette ouverture. On constate d'ailleurs des signes d'assouplissement. D'abord

du côté des collectivités territoriales, dont les critères, tout en tenant compte de l'expertise de l'État, sont plus larges, en raison des rapports de proximité entre professionnels de la culture et élus, et de la nécessité de prendre en compte les réalités de terrain. Ensuite, et c'est plus inattendu, du côté de l'État, quand la DRAC affirme son souci d'exigence et de réalisme. Il s'agit moins, dans ce cas, d'un processus de légitimation, ou d'élargissement des critères de légitimité, que d'une approche territoriale où différents acteurs culturels trouvent une place juste et complémentaire. On ne peut que plaider ici pour un élargissement des critères d'expertise de l'État, qui restent déterminants dans l'ensemble des politiques publiques de la culture. À l'expertise artistique (voire esthétique) actuellement pratiquée, il faut associer une expertise culturelle, c'est-à-dire des critères d'appréciation de projets culturels.

- **Démocratisation / démocratie culturelles : une opposition en voie de dépassement**

D'une certaine façon, les actions culturelles dans la lutte contre l'illettrisme conduisent à opérer un dépassement du modèle qui a été longtemps fondateur pour analyser l'histoire des politiques culturelles et de l'éducation populaire. Il ne s'agit pas, en effet, d'opposer fréquentation des œuvres légitimes et pratique en amateur de formes d'expression artistiques et culturelles. Dans les monographies, on voit que les pratiques dont il est question ne répondent pas à la définition de la pratique en amateur : on ne peut en effet qualifier d'« amateur » des pratiques artistiques qui ne sont ni régulières, ni menées volontairement avec d'autres individus, selon des modes de sociabilité et de

production particuliers. Ces pratiques ne préexistent pas à l'activité formative et font en quelque sorte partie du « programme » de l'atelier de formation dont le rôle prescripteur est important : ce sont donc des pratiques prescrites, en quelque sorte provoquées, et épisodiques. Il ne s'agit pas non plus de vouloir faire entrer dans le champ des œuvres légitimes le produit d'activités accompagnées. Ce qui fait la différence entre ces productions, ce n'est pas l'aspect économique, ni la dimension esthétique, mais leur finalité : il s'agit bien de réhabiliter des personnes, de leur offrir une occasion de développer leurs possibilités d'échanges symboliques, de les mettre en confiance face au défi d'un nouvel apprentissage. Accès aux œuvres et pratiques accompagnées sont, en quelque sorte, des finalités en soi, mais elles répondent également à un projet à la fois culturel, social et formateur.

- **La force des convictions**

Il est assez naturel que cette forme d'« exil dans le langage » qu'est la situation des illettrés paraisse particulièrement révoltante à ceux dont l'univers de travail est constitué par la maîtrise des codes culturels, la formalisation des échanges

symboliques, la maîtrise de la langue et des langages de l'art. Si la représentation de l'illettrisme est assez claire et assez conforme au discours public dans l'ensemble des entretiens, le fait même de l'illettrisme est considéré comme assez embarrassant à appréhender. Le centrage sur la relation affective se trouve majoritairement chez les personnes qui accomplissent une fonction de médiation. Chez les responsables culturels et politiques, c'est plutôt le thème de l'engagement qui domine. Tout se passe comme si la force des convictions tenait lieu de programme d'action et de volonté politique. Les acteurs culturels se représentent la lutte contre l'illettrisme comme une croisade personnelle, alors que dans des domaines qui pourraient déclencher les mêmes déclarations d'attachement (action culturelle en prison, à l'hôpital, pour les sourds, les aveugles), le discours est plus rationnel, les actions se sont professionnalisées et sont encadrées par une construction administrative (protocoles d'accord nationaux, conventions régionales, conventions locales). La lutte contre l'illettrisme n'est pas encore entrée dans le « droit commun » des politiques culturelles.

• *La logique du don*

Cette militance se joue dans le registre de la générosité, du don, ce qui pose la question du contre-don : de quelle nature est-il ? Qu'attendent les acteurs culturels de leur implication personnelle et, somme toute, désintéressée ? La contrepartie exprimée explicitement par l'ensemble des acteurs interrogés, c'est l'autonomisation des illettrés : le fait qu'ils pourront se mettre en mouvement, se prendre en charge, revenir d'eux-mêmes dans les lieux culturels où ils ont été emmenés dans le cadre d'actions culturelles et de pratiques plus ou moins contraintes. Pourtant, dans les mêmes entretiens, très peu d'acteurs culturels témoignent de cet aboutissement réel. Plus profondément, les porteurs de projets sont guidés par l'idée que, grâce à leur engagement auprès de ce public, grâce à ce public, ils assument pleinement leur vocation personnelle dans le champ culturel. Plus les difficultés sociales vécues par les personnes sont grandes, plus la vocation est accomplie.

Ceux qui se placent ainsi dans la logique du don sont dynamiques, mais ils négligent d'objectiver leur action dans des outils de médiation, des conventions, des bilans, etc. En outre, ce sont bien souvent les acteurs les moins dotés de capitaux à faire valoir dans leur champ professionnel. La logique du don, c'est aussi une façon de s'établir et de s'élever dans le champ en tentant d'y refonder les hiérarchies reconnues, de rebattre les cartes, non seulement en leur faveur, mais aussi en faveur des valeurs dont ils sont porteurs.

Marie-Christine Bordeaux

Chercheur en sciences de la communication au Gresec-Grenoble 3

1 Nous désignons par ce terme la définition professionnelle, savante et élitiste de la culture.